

■ Le budget de la Justice



■ Une priorité confirmée ■

2004



Le budget 2004 constitue la deuxième annuité de la loi quinquennale d'orientation et de programmation qui prévoit une mobilisation considérable de moyens pour une justice plus efficace au service de nos concitoyens.

Avec une progression proche de 5 % et dans un contexte budgétaire marqué par la maîtrise de la dépense publique, l'exercice 2004 sera conforme aux engagements pris, tant en matière de créations d'emplois que de crédits de fonctionnement ou d'investissement.

La priorité ainsi reconnue à la justice doit lui permettre de rattraper des retards parfois accumulés depuis fort longtemps. Elle s'inscrit totalement dans la volonté du gouvernement de rendre l'Etat plus performant et plus adapté aux attentes des Français.

Je serai, avec le secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la justice, particulièrement attentif à la rationalisation de l'affectation des crédits et à la modernisation de la gestion du ministère. Dans la perspective de l'entrée en application de la loi organique relative aux lois de finances, nous développerons notamment les instruments de responsabilisation (modulation des primes en fonction des services rendus, contrats d'objectifs et de moyens, indicateurs de résultats), afin de mieux évaluer la portée de nos actions, tant individuelles que collectives.

Dominique Peres

**••• Un budget de 5,283 milliards d'euros
en progression de 4,9%**

Un budget inscrit dans une programmation pluriannuelle

Le budget 2004 correspond à la deuxième année de mise en œuvre de la loi du 9 septembre 2002 d'orientation et de programmation quinquennale pour la justice qui couvre la période 2003/2007.

Cette loi se caractérise par quatre orientations majeures :

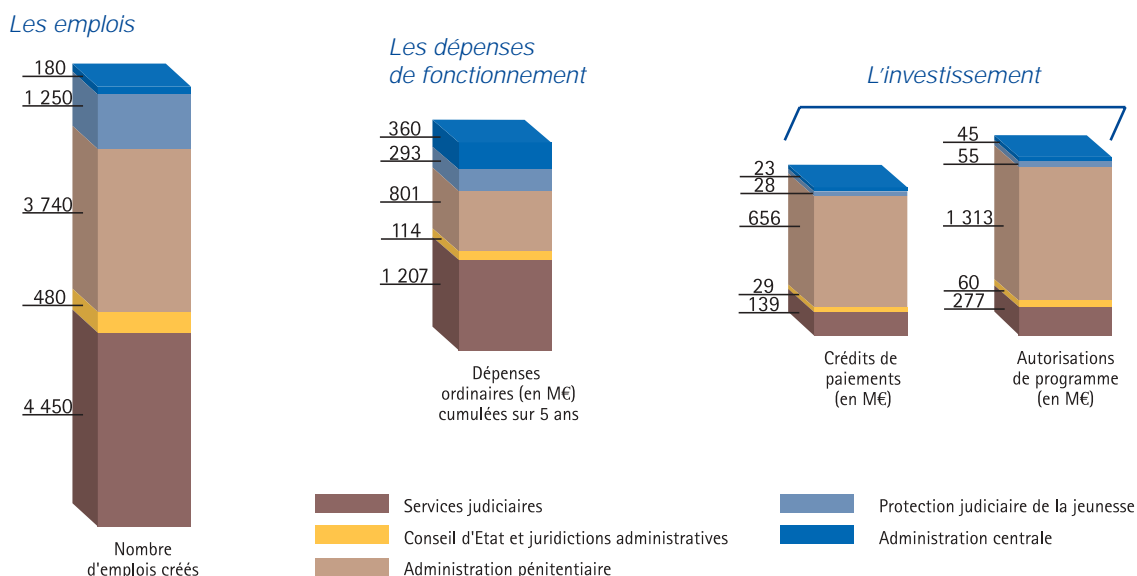
- ▶ améliorer l'efficacité de la justice au service des citoyens et rapprocher la justice des justiciables ;
- ▶ se donner les moyens de mieux exécuter les décisions pénales ;
- ▶ traiter plus efficacement la délinquance des mineurs ;
- ▶ conférer de nouveaux droits aux victimes et leur permettre d'organiser plus facilement la défense de leurs intérêts.

Elle prévoit une mobilisation sans précédent de moyens humains et financiers :

- ▶ création de 10 100 emplois ;
- ▶ 2 775 M€ en dépenses ordinaires (coût des emplois compris) ;
- ▶ 1 750 M€ en autorisations de programme pour les programmes nouveaux.



Les moyens prévus par la loi de programmation pour la période 2003-2007



Conformément à la politique de rationalisation de la dépense publique et de réforme de l'Etat menée par le gouvernement, cet effort financier important s'accompagne de la détermination d'objectifs précis et de la modernisation de la gestion du ministère.

La préfiguration de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)

La préparation de l'application de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances s'est accélérée en 2003 avec la mise au point des missions, programmes et actions relevant du ministère. Le budget pour 2004 marque le début de l'expérimentation concrète des nouvelles méthodes de gestion et d'exécution de la dépense publique qui portera sur un montant total de 182 M€.

Les expérimentations 2004 : globalisation des crédits et indicateurs de résultat

- ▶ Services judiciaires : cour d'appel de Lyon
- ▶ Protection judiciaire de la jeunesse : direction régionale de Languedoc-Roussillon
- ▶ Administration pénitentiaire : direction régionale de Lyon

La présentation du projet de loi de finances pour 2004



- Un budget en hausse de 4,9 %
- La création de 2229 emplois dont 30 pour les établissements publics
- Budget de la justice : 5283 M€ (+ 246 M€) et 1050 M€ d'autorisations de programme

Le niveau élevé des créations d'emplois (+ 10 % par rapport à 2003) correspond aux engagements pris dans la loi de programmation ainsi qu'à la nécessité de donner à l'administration pénitentiaire les moyens de maîtriser la croissance des effectifs de détenus.

Avec une progression de 109 M€, soit 7,2%, les crédits de fonctionnement permettent d'accompagner les créations d'emplois et de développer les moyens quotidiens d'action de la justice au service du public.

L'augmentation de 49% des autorisations de programme (1050 M€) après le quasi-doublement obtenu en 2003, traduit l'effort exceptionnel prévu en matière d'investissement immobilier

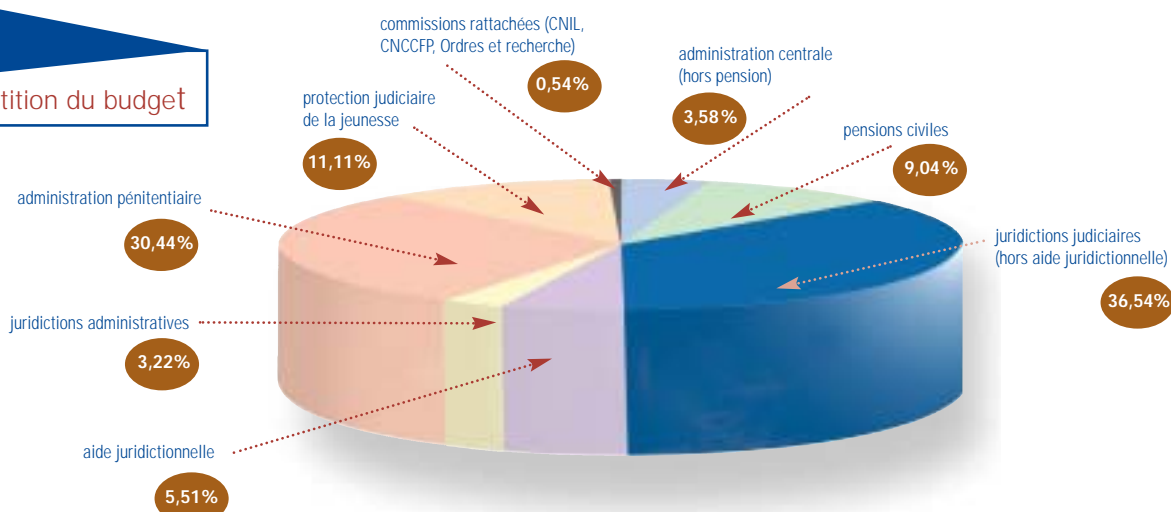
par la loi de programmation, tant pour les palais de justice que pour les établissements pénitentiaires.

Les crédits de paiement correspondant à ces opérations atteignent 321,5 M€, soit une croissance de 68% en deux ans.

Sous la responsabilité du secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la justice, la mobilisation de ces crédits reposera notamment sur la mise en œuvre de techniques juridiques et financières innovantes faisant appel au secteur privé et destinées à optimiser les délais et les coûts de réalisation et de maintenance des infrastructures.



Répartition du budget



2 229 emplois supplémentaires

Le ministère disposera de 71 390 emplois budgétaires (+ 3%).

Les principales créations d'emplois du budget 2004 :

- 192 magistrats (150 pour les services judiciaires, 42 pour les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs) ;
- 30 greffiers en chefs et 350 greffiers pour les services judiciaires ;
- 711 personnels de surveillance ;
- 161 personnels d'insertion et de probation ;
- 234 personnels de la protection judiciaire de la jeunesse dont 135 éducateurs.



Assistante de justice au Palais de justice de Paris

Les services judiciaires



+ 715 emplois dont 6 pour l'Ecole nationale de la magistrature
+ 86 M€ en dépenses ordinaires dont
12,6 M€ pour le fonctionnement courant des juridictions
309 M€ d'autorisations de programme

Le renforcement des moyens humains des juridictions

150 emplois de magistrats et 559 emplois de fonctionnaires sont créés.

Les services des greffes bénéficieront notamment du concours supplémentaire de 30 greffiers en chef, 350 greffiers et 97 adjoints administratifs. 60 secrétaires administratifs renforceront la fonction de gestion des juridictions.

150 magistrats
+ 559 emplois de fonctionnaires

Le développement de la justice de proximité

Fin 2004, 600 juges de proximité seront en activité, contribuant de manière significative à la résolution des litiges de la vie quotidienne. Une dotation de 7 M€ est prévue à cet effet.

Les dispositions en faveur des personnels

La réforme statutaire des greffiers sera achevée en 2004 pour un coût total de 9,6 M€. 12,2 M€ sont consacrés à l'amélioration du régime indemnitaire des magistrats : extension de la mesure de revalorisation de l'indemnité de fonction obtenue en 2003 et poursuite de cette revalorisation (+ 4 points en moyenne à compter du 1^{er} octobre 2004), accompagnée d'un dispositif de modulation individuelle pour services rendus.

Les personnels de catégorie C bénéficieront d'un point d'augmentation à compter du 1^{er} janvier 2004 pour un coût de 1,9 M€.

Le plan de transformation d'agents en adjoints est poursuivi : 950 postes d'agents seront transformés en adjoints pour un coût de 1 M€.

Par ailleurs, 132 emplois d'agents des services techniques de 2^{ème} classe qui exercent des fonctions administratives seront transformés en 132 agents administratifs de 2^{ème} classe.

Enfin, dans le cadre de l'amélioration de la gestion de l'encadrement supérieur, une provision de 0,9 M€ est inscrite pour l'attribution d'une nouvelle bonification individuelle aux magistrats confrontés aux responsabilités les plus importantes.



École Nationale de la Magistrature à Bordeaux

Le fonctionnement et la modernisation des juridictions

12,6 M€ (+5,4 %) supplémentaires sont inscrits au titre des crédits de fonctionnement des services judiciaires. Ils permettront en particulier :

- d'accompagner les recrutements de magistrats et de fonctionnaires : 2 M€ ;
- de mettre en service de nouveaux bâtiments judiciaires : 1,7 M€ ;
- de renforcer la sécurité des juridictions : 1 M€ ;
- de poursuivre le développement de l'informatique déconcentrée : 5 M€ ;
- de développer la visio-conférence : 0,5 M€

La répartition de ces différents moyens entre les juridictions reposera notamment sur des engagements quantitatifs formalisés dans des contrats d'objectifs dont l'extension sera poursuivie en 2004. Ces engagements devront porter sur la réduction des stocks de dossiers ou la maîtrise des frais de justice, mais aussi sur l'amélioration de la productivité dans le traitement des affaires civiles et pénales ainsi que sur l'efficacité de la mise en œuvre des politiques judiciaires (exécution des peines, taux de la réponse pénale, mise en réseau des juridictions).

La poursuite de l'effort en matière d'accès à la justice et d'aide aux victimes

Les crédits d'aide juridictionnelle permettent de réévaluer la rétribution des avocats par la revalorisation du barème fixant la contribution de l'Etat (11,3 M€) ainsi que par l'augmentation de 2% de l'unité de valeur de référence (4,5 M€) mais aussi d'élargir le champ des bénéficiaires par l'exclusion de l'aide personnalisée au logement et de l'allocation de logement sociale dans l'appréciation des ressources du demandeur (2,8 M€) ou par la création d'une nouvelle procédure judiciaire destinée aux ménages surendettés (3 M€).

Conformément au programme d'action du 18 septembre 2002, les crédits d'aide aux victimes augmenteront de 17,5% (+ 1,1 M€) afin notamment de consolider le réseau associatif et d'abonder le fonds de réserve pour la prise en charge des accidents collectifs.

La construction et la rénovation des palais de justice

La direction des services judiciaires dispose de 309 M€ d'autorisations de programme, dont 78 M€ au titre de la loi d'orientation et de programmation pour résorber les déficits de surfaces et 231 M€ au titre de programmes déjà engagés. Comme en 2003, une priorité sera reconnue aux travaux permettant d'améliorer la sécurité.



Vestibule de Harley - Palais de Justice de Paris



Fleury -Mérogis

Les services pénitentiaires



- + 1128 emplois dont 17 pour l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire
- + 92,4 M€ en dépenses ordinaires et 688 M€ d'autorisations de programme

Des créations d'emplois adaptées à la croissance de la population carcérale

Les créations d'emplois portent sur 35 directeurs, 711 surveillants, 201 personnels d'administration et d'intendance, 14 personnels techniques, 161 personnels d'insertion et de probation et 6 contractuels.

Le volume des créations d'emplois de l'administration pénitentiaire est de 50% supérieur à l'exécution linéaire la loi d'orientation et de programmation pour la justice afin :

- de continuer à améliorer les conditions de détention malgré la hausse de la population carcérale ;
- de renforcer la capacité de maintien de l'ordre public avec la mise en place des équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS) ;
- de créer des structures de détention adaptées pour les mineurs ;
- de poursuivre le programme d'ouverture d'unités hospitalières sécurisées inter-régionales.

Les dispositions en faveur des personnels

Une provision de 2,9 M€ est inscrite afin de conduire les réformes statutaires devant accompagner l'évolution des missions et des métiers au sein de l'administration pénitentiaire.

Différentes mesures indemnitaires sont proposées :

- revalorisation de la prime de sujétion spéciale pour les personnels de direction, les surveillants, et les personnels administratifs et d'insertion (5,1 M€) ;
- mise en place de l'indemnité exceptionnelle compensatrice liée aux fermetures d'établissements (0,1 M€) ;
- revalorisation du régime indemnitaire des personnels de service social (0,4 M€) ;
- revalorisation des fonctions spécialisées (charges pédagogiques, d'applications informatiques, ERIS) des personnels de surveillance (0,3 M€) ;
- revalorisation de l'indemnité de responsabilité des directeurs (0,2 M€).

Le fonctionnement et la sécurité des établissements

Les crédits de fonctionnement augmentent très fortement (+35 M€ soit +10 %), de manière à répondre à la hausse de la population carcérale et à l'ouverture de deux nouveaux établissements (Toulon et Liancourt), mais aussi afin d'améliorer la sécurité (équipements des ERIS, tunnels à rayon X, téléphonie sans fil, gilets pare-balles).



Maison d'arrêt du Pontet Avignon

Le grand programme de rénovation pénitentiaire

La direction de l'administration pénitentiaire dispose de 688 M€ d'autorisations de programme dont 441 M€ sont inscrits au titre de la loi d'orientation et de programmation pour la justice.

Les crédits nouveaux vont permettre le lancement de la construction et de la rénovation

d'établissements pénitentiaires (253 M€), la construction de nouvelles structures en maîtrise d'ouvrage privée (335 M€), la rénovation et le renforcement de la sécurisation des établissements (84 M€) et la création de quartiers mineurs (7M€).

De plus, 5 M€ sont affectés à l'extension des locaux de l'École nationale de l'administration pénitentiaire (ENAP) pour accompagner l'augmentation de sa capacité de recrutement.

La protection judiciaire de la jeunesse



+ 234 emplois dont 135 éducateurs
+ 16,7 M€ en dépenses ordinaires
et 26,1 M€ d'autorisations de programmes

Les emplois

L'effort porté sur la protection judiciaire de la jeunesse se concrétise par la création de 234 emplois dont 33 directeurs, 135 éducateurs, 11 psychologues, 10 agents techniques d'éducation, 33 personnels administratifs, 3 assistants sociaux, 1 infirmier et 8 ouvriers professionnels.

Ces moyens nouveaux permettront d'améliorer la prise en charge des mineurs en danger ou délinquants mais aussi de renforcer la capacité de pilotage et de gestion de la direction.



Restauration du bateau "La légende des Flots" - 93



École de l'Ettres de Montpellier



Cuisines du Restaurant Le Wagon - 93

Les dispositions en faveur des personnels

Deux provisions sont inscrites pour la réforme statutaire des directeurs (0,3 M€) et celle des agents techniques d'éducation (0,03 M€), qui s'ajoutent à celles déjà obtenues en lois de finances initiales pour 2002 et 2003.

Par ailleurs, il est prévu 1 M€ pour la revalorisation indemnitaire des directeurs territoriaux et de services, ainsi que des éducateurs et agents techniques assumant certaines fonctions en hébergement.

Les pyramidages statutaires et les transformations d'emplois s'élevaient à 0,96 M€.



Atelier de la Boutique Boibiole-93

L'équipement

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse dispose de 26,1 M€ d'autorisations de programme dont 5,5 M€ au titre de la loi d'orientation et de programmation pour la justice :

- ❑ opérations de construction de centres éducatifs fermés : 5,5 M€
- ❑ opérations de rénovation et de mise en sécurité du parc immobilier : 6 M€
- ❑ complément de financement des programmes en cours : 14,5 M€



Tribunal administratif de Versailles

Les juridictions administratives



+ 97 emplois
+ 9,5 M€ en dépenses ordinaires
15,4 M€ d'autorisations de programme

Le renforcement des juridictions administratives prévu par la loi d'orientation et de programmation pour la justice répond à la nécessité de réduire les délais de traitement des contentieux.

85 emplois viendront renforcer les cours administratives d'appel et tribunaux administratifs, soit 42 magistrats et 43 emplois de greffe. Les 12 autres emplois sont affectés au Conseil d'État.

3,6 M€ seront consacrés à l'abondement des crédits de fonctionnement du Conseil d'État et des juridictions administratives (+ 9%). En matière d'équipement 2,5 M€ d'autorisations de programme sont ouvertes en 2004 pour le Conseil d'État et 12,9 M€ seront affectées à des travaux d'extension, de rénovation ou d'aménagement de tribunaux et cours.



Conseil d'État - Paris

❖ Les autres moyens de la Justice : renforcer l'expertise et le soutien aux services

La politique de construction et de rénovation immobilière

La montée en puissance de l'agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la justice se poursuivra avec la création de 4 emplois supplémentaires, ce qui portera à 66 agents son effectif total pour assurer la réalisation du programme de modernisation immobilière fixé par la loi de programmation. De plus, 3 emplois sont créés pour le futur établissement public du TGI de Paris.

L'administration centrale

L'administration centrale bénéficiera de la création de 46 emplois pour renforcer les capacités d'expertise, d'administration et de gestion des services.



Cour d'appel de Bordeaux

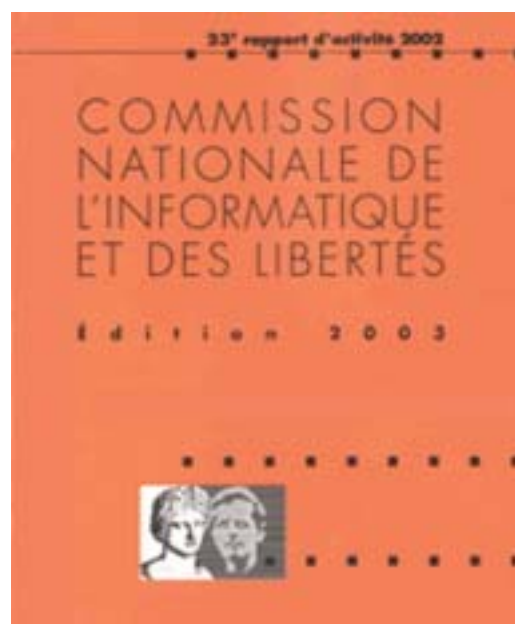
Le plan de transformation d'agents administratifs en adjoints (95 emplois) sera poursuivi et les régimes indemnitaires des personnels d'administration centrale seront revalorisés (0,4 M€) pour renforcer l'attractivité des fonctions qu'ils assurent.

L'action sociale

L'augmentation des crédits d'action sociale sera de + 0,9 M€, soit + 4,7 %.

❖ Les institutions rattachées au budget de la Justice

- Le budget de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), autorité administrative indépendante, est en hausse de 6,5 % avec 6,9 M€. 2 créations d'emplois sont prévues.
- Le budget de la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) s'élève à 3,6 M€.
- Enfin, si la subvention de fonctionnement au budget annexe de l'Ordre de la libération augmente légèrement (+ 0,04 M€), celle accordée au budget annexe de la Légion d'honneur sera en diminution de 0,8 M€.





MINISTÈRE DE LA JUSTICE
